

*Les conflits de droit dans les rapports collectifs du travail*, par  
MARIE-LOUIS BEAULIEU. Un vol., 6¼ po. x 9, broché, 540 pages  
— PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL, Québec, 1955

Louis-Philippe Brizard

Volume 31, numéro 4, janvier–mars 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002756ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002756ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Brizard, L.-P. (1956). Compte rendu de [*Les conflits de droit dans les rapports collectifs du travail*, par MARIE-LOUIS BEAULIEU. Un vol., 6¼ po. x 9, broché, 540 pages — PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL, Québec, 1955]. *L'Actualité économique*, 31(4), 638–639. <https://doi.org/10.7202/1002756ar>

**Les conflits de droit dans les rapports collectifs du travail**, par MARIE-LOUIS BEAULIEU. Un vol., 6¼ po. × 9, broché, 540 pages. — PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL, Québec, 1955.

Le droit nous fournit un cadre à l'intérieur duquel les relations du travail sont conduites. Ce cadre a trois côtés, il est triangulaire. Le premier, statutaire, est constitué par le droit civil se rapportant au travail; le second, porte sur la jurisprudence judiciaire ou les tribunaux civils; le troisième traite de la jurisprudence arbitrale ou des conseils d'arbitrage industriel. M<sup>e</sup> Beaulieu ne fait pas l'étude philosophique du droit, mais une analyse du droit du travail lui-même en le considérant sous les trois angles mentionnés plus haut.

Dans le livre premier, l'auteur nous trace l'origine des rapports collectifs du travail en France, en Angleterre, aux États-Unis, au Canada et dans la province de Québec. Ce qui nous frappe, c'est un choix heureux parmi toute cette législation étrangère d'un ensemble d'éléments qui la caractérise bien et un équilibre dans les développements que M<sup>e</sup> Beaulieu y apporte. Il donne à chacun des pays une importance à peu près correspondante à l'influence de leur droit sur le nôtre, et il termine, il va sans dire, par une élaboration sur le droit du travail au Québec. Cette partie historique s'étend même jusqu'à la législation actuelle pour chacune des contrées examinées et tient compte de la jurisprudence quand celle-ci est digne de mention. Le lecteur n'est pas en présence d'une étude aride ou d'une nomenclature sèche de différentes lois, puisque le maître a eu le souci de faire voir comment chacune de ces pièces législatives se comparent et s'intègrent les unes dans les autres.

Dans le livre deuxième, nous abordons l'examen des rapports collectifs et les conflits du travail. Faire connaître le droit statutaire du travail sans recourir à une étude des décisions administratives rendues par ceux qui l'appliquent serait donner une image incomplète et non vivante de ce qui constitue le conditionnement des relations du travail. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants à l'auteur de citer abondamment dans son volume la jurisprudence arbitrale et judiciaire. Ici encore, comme dans le livre premier, l'avocat a fait montre d'un esprit d'équilibre et de mesure en ne relevant que les décisions importantes de portée générale et non d'espèce pour chacune des principales applications des notions de conflits, à savoir: conflits relatifs à la formation des syndicats professionnels, à la négociation collective, à l'application de la convention, à la sécurité syndicale, à l'arbitrage et à la grève.

Toutes les solutions apportées à ces divers rapports collectifs du travail semblent fondées en doctrine, conformes à la meilleure jurisprudence et aux pratiques administratives. Si pour une question, celle de la sécurité syndicale par exemple, plusieurs théories s'affrontent, le juriste expose tous les aspects du problème avec un sain esprit critique, non dans le but de rejeter l'un ou l'autre des points de vue, mais afin d'éclairer le spécialiste à quelque milieu qu'il appartienne, puisque M<sup>e</sup> Beaulieu situe toujours les relations patronales-ouvrières sur un plan collectif et non individualiste.

Toute l'évolution des relations du travail est bien couverte et décrite d'un point de vue juridique. Cependant il faut avouer, et cela nous ne pouvons en faire reproche à l'auteur de cet ouvrage, que le lecteur ne sera pas mis au courant des causes d'ordre économique, sociologique et politique qui peuvent être à l'origine de cette évolution industrielle. Il y a une littérature abondante dans le domaine des relations industrielles aux États-Unis. Ici, au Canada, et plus particulièrement dans le Québec, nous ne pouvons en dire autant. Nous réduirions à quelques unités les volumes qui traitent de n'importe lequel des aspects des rapports entre employeurs et employés.

Ces relations sous l'angle juridique font donc maintenant l'objet d'une étude coordonnée et vivante, grâce au travail d'un universitaire de renom qui consacre depuis plusieurs années son talent et ses énergies à la recherche et à l'enseignement du droit du travail.

Les chefs d'entreprise, les leaders syndicaux et les professeurs qui s'intéressent aux relations industrielles dans le Québec consulteront plus d'une fois et avec grand profit cette source d'une réflexion, d'un enseignement et d'une expérience très riches.

Louis-Philippe Brizard

**Théorie économique et psychologique des finances publiques**, (Tome I du *Traité d'économie et de législation financière*), par HENRY LAUFENBURGER, *professeur à la Faculté de Droit de Paris*. Un vol., 5½ po. × 9, broché, 364 pages. — SIREY, 22, rue Soufflot, Paris, 1956. (1,500 frs).

L'éditeur annonce cet ouvrage comme une 5<sup>e</sup> édition entièrement refondue. Si on la compare aux éditions antérieures, il faut plutôt dire qu'il s'agit d'un traité tout à fait nouveau. L'auteur a en effet intégré cette fois-ci dans son ouvrage, publié pour la première fois il y a une quinzaine d'années, les théories économiques les plus récentes ainsi que certains phénomènes tout à fait contemporains comme le mouvement Poujade en France.

L'auteur a reporté à un autre tome de son traité toute description technique des systèmes fiscaux particuliers pour s'attacher aux principes, aux incidences économiques de la fiscalité et des dépenses publiques, aux réactions psychologiques des citoyens vis-à-vis l'activité de l'État. L'ouvrage est divisé en trois parties, traitant successivement des cadres et du contenu (aspect technique), de la substance (aspect économique) et de l'âme des finances publiques (aspect psychologique).

Les phénomènes modernes d'épargne forcée, de financement déficitaire, d'évasion fiscale, de redistribution des revenus trouvent tous leur place dans cet ouvrage, qui accorde aussi beaucoup d'importance à la fiscalité comme moyen d'influencer le revenu global d'une population par opposition à la théorie traditionnelle de la neutralité de l'impôt.

L'auteur ne se contente pas d'ailleurs de mettre en regard toutes les théories: il prend parti. Ainsi discutant du concept interventionniste, M. Laufenburger semble douter fortement de l'efficacité de l'impôt comme instrument de correction du cycle. Toutes les manipulations techniques sont possibles sans doute, mais les